

Réf : DCM/2022-9/7.5/23-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 17 03-2022

Notifiée aux élus le : 17 03-2022

Date de l'affichage : 17 03-2022

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2022

L'an deux mille vingt et un,

Le VINGT TROIS MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Claude CAMPOS à Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAULLET, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL.

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
COLLÈGE IRÈNE JOLIOT CURIE

Rapporteur : Arnaud FOUREL, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires

Le Collège Irène Joliot Curie nous a fait part, en janvier 2022, de l'organisation d'un voyage pédagogique en Espagne dans l'intention de découvrir la culture espagnole et les monuments de Madrid du 15 au 19 mars 2022 (le Palais Royal, la Cathédrale de la Almudena, la Plaza Mayor, le Puerta del Sol).

Les objectifs pédagogiques de ce séjour peuvent être résumés ainsi :

- Pratique renforcée de la langue espagnole, constitution d'un lexique, connaissance hispanique et initiation à l'art hispanique.
- Découverte d'un pays voisin de l'Union Européenne au travers de son histoire et de l'aménagement de son espace par l'homme.
- Découverte de la culture régionale et nationale de ce pays ainsi que de son passé antique au sein du monde romain.

Ne pouvant faire face à cette dépense le collège sollicite la Commune d'Aigues-Mortes pour prendre en charge une partie du voyage.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accorde une subvention exceptionnelle de 750.00 € au collège Irène Joliot Curie, correspondant en proportion au nombre d'élèves Aigues-Mortais participant à ce séjour linguistique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 28 mars 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-9	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLÈGE IRÈNE JOLIOT CURIE	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication